

Le Courrier du Loiret, 23 novembre 2022

Aide aux entreprises

Douze millions pour soutenir Maury

Le ministre délégué chargé de l'Industrie, Roland Lecœur, s'est rendu lundi 21 novembre à l'usine Maury pour évoquer les aides de l'État aux entreprises impactées par la crise énergétique.

En pleine Semaine de l'Industrie, Roland Lecœur, ministre délégué chargé de l'Industrie, est venu rendre visite au dirigeant de l'entreprise Maury Impression, dont les coûts de production ont explosé depuis le début de la crise énergétique.

Si Maury Impression a déjà bénéficié de deux millions d'euros d'aides de l'État dans le cadre du plan résilience, ce sont près de dix millions supplémentaires qui seront accordés d'ici fin 2023. Cette aide variable ne concerne pas spécifiquement l'imprimerie industrielle, mais toutes les entreprises industrielles éligibles au plan de résilience. « J'ai été étonné par les difficultés, nous amonables que la presse continue à se développer en France, que les livres continuent d'être imprimés », souligne Maury en un clin d'œil national et en le soutenant également lui, sous son ensemble de la Bibliothèque.



Roland Lecœur et Jean-Paul Maury ont pu apercevoir les ailes de l'usine Maury Impression de Manchecourt.

**L'augmentation des coûts**

« Chancel nous avait dit millions de plus à payer », un fournisseur qui s'élève pas prévu, cela s'arrange pas les comptes », explique Jean-Paul Maury, directeur général de l'usine, malgré les aides de l'État, PDG de Maury Impression.

qui accueille le ministre pour la visite. « En ajoutant des autres fournisseurs, nous avons eu près de 40 % d'augmentation des coûts de production. Le papier, c'est 70 % d'augmentation », ajoute Jean-Paul Maury. L'entreprise vise en effet, outre les entreprises, qui ont investi dans la production pour 2023.

**Le plan résilience**

« C'est une subvention à trois millions d'euros », commente Roland Lecœur. Pour le premier niveau, une aide pluriennale à quatre millions d'euros concernera toutes les entreprises, qui que soit le niveau d'énergie consommé dans le chiffre d'affaires, dont la facture liée à l'énergie a augmenté de 100 % en un an. « Ce critère la sera malheureusement respecté par toutes les entreprises », commente le ministre. Pour les industries qui demandent plus d'énergie comme l'imprimerie ou la verrerie, un autre niveau

d'aide pouvant atteindre les 50 millions d'euros sera mis en place. Un dernier seuil de subvention sera accordé aux entreprises soustraites à une concurrence internationale.

Le choc énergétique étant dû en partie au conflit en Ukraine, le ministre de l'Industrie assure ne pas vouloir « que les entreprises perdent toutes le coût de cette guerre ».

**Négociations avec les fournisseurs d'énergie**

En plus des aides financières, le ministre Roland Lecœur a aussi été reçu par les dirigeants d'énergie pour que leurs clients soient « bien traités ». Rappelant également que les fournisseurs font aussi face à une augmentation des prix en raison de l'incertitude et du gaspillage, il prie aux clients de saisir leur énergie pour le pouvoirement.

« Aujourd'hui nous sommes dans une phase beaucoup plus compétitive qu'il y a quelques semaines, où tout le monde était sous le choc de la hausse des coûts et ne faisait pas tout à fait son travail parfaitement », a reconnu le ministre.

PAUL BOURG